# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DE HAUTE-SAONE

### SEANCE DU 25 MARS 2019

2<sup>ème</sup> réunion : le quorum n'ayant pas été atteint lors de la convocation pour la réunion du 18 mars 2019, le Conseil syndical a été convoqué une nouvelle fois.

Le Comité syndical pouvait délibérer valablement à cette occasion sans condition de quorum.

Date de la convocation : 15 mars 2019 Nombre de membres en exercice : 23

L'An Deux Mil Dix Neuf, le vingt-cinq mars, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

# **Etaient présents:**

Isabelle ARNOULD, Nadine BATHELOT, Colette CLERC, Pierre DESPOULAIN, Christiane OUDOT, Dominique DIDIER, Bernadette MADIOT, Hervé PULICANI, François RICHARD.

# **Etaient excusés:**

Martine BAVARD, Corinne BONNARD, Paul DAVAL, Arnaud DEMONET, Christian DEVAUX, Anne-Laure FLETY, Marie-Claire FAIVRE, Sophie GROSJEAN, Marie-Odile HAGEMANN, Jean-Paul MAUNY, Martine PEQUIGNOT, Jean-Marie SIBILLE, Fanny THIEBAUT, Michel TOURNIER.

# **DELIBERATION 2019-14: Délibération - TARIFS SPECIFIQUES ANNEE SCOLAIRE 2019-2020**

Après avoir entendu l'exposé de la Présidente, le Comité Syndical décide d'adopter à l'unanimité la grille de tarifs spécifiques 2019-2020 ci-jointe.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.



Isabelle ARNOULD

### La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité ;
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.